



Nicoll : à l'écoute des salariés, FO se fait entendre

Lancée avec réussite en juin 2019, la section FO de Nicoll est autour de la table pour négocier l'accord sur les 35 heures.

Chez Nicoll, l'historique entreprise de Cholet, c'est un fait là aussi quasi historique : qui dit syndicats dit CFDT et CGT. Et c'est tout ? Non. Depuis juin 2019, Force ouvrière s'est fait une place entre les deux. Une première en forme de réussite, l'intéressée arrivant alors en deuxième position, avec quatre élus (dix pour la CFDT, trois pour la CGT). Objectif : créer une véritable troisième voie. « Nous avons des divergences d'idées avec la CFDT et de façon de faire avec la CGT, pose Sébastien Descôtis, délégué syndical et magasinier et cariste. Nous ne voulons pas être tout le temps dans l'affrontement, mais essayer de trouver des solutions. » Dis autrement, par Kenny Le Goff, élu au Comité social et économique (CSE) et opérateur polyvalent : « les salariés ont le droit à la parole, la direction aussi ». Une méthode mise à l'épreuve en ce moment même. Sur la table des négociations, la modification de l'accord sur les 35 heures, datant de 1998.

« Nous avons besoin de la base pour signer l'accord »

Un sacré baptême du feu. Le sujet, épineux, est porté par la direction, qui voit dans cet accord un frein à « la flexibilité » autant qu'une solution au recours massif à l'intérim (150 en moyenne, aux côtés de



Cholet, Maison des syndicats, mardi 16 février. Chez Nicoll, Sébastien Descôtis, Sophie Graton et Kenny Le Goff font partie de ceux qui portent les couleurs de Force ouvrière. Une troisième voie pour les salariés, après les « historiques » CFDT et CGT.

PHOTO : CO - ALEXANDRE BLAISE

900 salariés). L'idée ? Adapter le nombre d'heures travaillées (de 0 à 48 heures par semaine) à la demande des clients. Proposition balayée par la CGT, qui a quitté les négociations, mais écoutée par la CFDT, qui défend un « accord gagnant-gagnant ». FO, elle, compte bien poursuivre les discussions, comme ce sera le cas ce jeudi. « Nous ne sommes légitimes à répondre aux salariés que si nous restons autour de la table », défend Sébastien Descôtis. Ne pas y voir un blanc-seing pour un nouvel accord. « Pour l'instant, les salariés n'arrivent pas à se projeter, reprend le délégué syndical. Le refus est quasi unanime. » Dans l'immédiat, difficile

d'imaginer le syndicat signer un quelconque accord*. « Nous avons besoin de la base pour le faire, appuie Sophie Graton, déléguée syndicale et préparatrice polyvalente. Nous nous plierons à la majorité. » Cela n'empêche pas FO de défendre ses positions. Sur la question de la « flexibilité », « la direction aurait pu trouver des alternatives, comme le volontariat en cas de suractivité », défendent les trois élus. Sur l'intérim : « Nous n'arrêtons pas de lui dire d'embaucher », avance Kenny Le Goff. « Les effectifs baissent mais le nombre d'intérimaires monte en flèche », regrette Sophie Graton. « Et s'ils restent 18 mois, c'est bien la preu-

ve qu'on a besoin d'eux », enfonce Sébastien Descôtis. Est surveillé, aussi, le nombre de samedis travaillés. Le chiffre de dix par an serait sur la table. Trop pour le syndicat, qui craint pour la vie personnelle des salariés. Côté contreparties, est privilégiée une augmentation de salaires plutôt qu'une prime de 500 €. Mais FO l'assure : « On n'en est pas là. Nous devons faire le tour des salariés, leurs avis passent avant le nôtre. »

Alexandre BLAISE

*À noter que la signature de la seule CFDT est suffisante pour que l'accord soit mis en place.

Le Courrier de l'Ouest – Mercredi 17 février 2021



PLAYSIR AGAIN !
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY